

10 Cordes
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 2 allée Auguste Renoir 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE
911 075 554 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2026
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Modification de la Présidence et transfert du siège social

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Dominique CORDEIRO de son mandat de Président, à compter de ce jour, lui donne quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le dispense d'effectuer son préavis de 2 mois mentionné à l'article 18 des statuts et décide de nommer, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

- Madame **Carole ROSIUS**
Née le 12 juin 1967 à GENNEVILLIERS (92),
De nationalité française,
Demeurant xxxxx

Madame Carole ROSIUS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Carole ROSIUS déclare accepter les fonctions de Président et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 2 allée Auguste Renoir 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE au 5 rue Hélène Boucher 56530 GESTEL et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 5 rue Hélène Boucher 56530 GESTEL. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Madame Carole ROSIUS*

✓ Carole ROSIUS